

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 novembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/11/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017
(accusé de réception du 15/11/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations culturelles
Année 2017**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 12 530 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2017, les subventions ci-dessous, présentées par ligne comptable dans le premier tableau et détaillées dans le second tableau par bénéficiaire.

	Ligne comptable	Montant 2017
Action culturelle - Subventions aux associations culturelles	6574.810.33	12 530 €

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Montants
CULTURE BRETONNE	6574.810.33	Bagad Kemper – aide à la création du spectacle Fest Rock 2 à Quimper	2 500 €
THEATRE – DANSE - CIRQUE	6574.810.33	Hip Hop New School – aide dans le cadre du projet Battle New School, championnat du monde de danse Hip Hop	4 000 €
	6574.810.33	Balles à Fond – aide à une formation pour l'obtention de la licence 1 d'entrepreneur de spectacle obligatoire et pour le renouvellement du parc informatique.	5 730 €

PATRIMOINE	6574.810.33	Culture Connexions – aide pour sa participation à la bonne tenue logistique, technique et humaine des Journées européennes du patrimoine 2017 coordonnées par la Ville.	300 €
-------------------	-------------	---	-------

2 - à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Bagad Kemper ;
- Hip Hop New School ;
- Balles à fond.